

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1699

Artikel: Biotechnologie : l'éthique à deux vitesses
Autor: Escher, Gérard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1009109>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'éthique à deux vitesses

L'annonce triomphale de la possibilité d'obtenir des cellules souches sans toucher aux embryons occulte les incertitudes qui persistent encore sur la découverte. Et surtout elle met en lumière les disparités entre recherche privée et publique.

Un jour on comprendra les processus qui gouvernent chacune de nos cellules, de sa naissance à sa spécialisation jusqu'à sa vieillesse. On saura inverser le processus, et à partir d'une unique cellule de votre corps déjà mûr, cultiver des lignées vierges, capables de se différencier et de remplacer celles qui sont malades ou hors d'usage. Une fois éliminé le recours à des cellules embryonnaires, pourra-t-on envisager la fin des problèmes éthiques connus par la médecine régénératrice? Et aura-t-on pour autant résolu, pour ces traitements individualisés et probablement coûteux, les problèmes de propriété intellectuelle, d'assurance et d'accès pour tous qui sont de vraies questions éthiques?

C'est pourquoi l'annonce d'une nouvelle façon, éthiquement correcte, d'obtenir des cellules souches doit être relativisée. Advanced Cell Technologies (ACT), petite société biotech du Massachusetts et maintenant de Californie (pour bénéficier de la manne étatique décidée par le peuple californien afin de développer des traitements basés sur les cellules souches), a de bons chercheurs, a de l'argent - mais pas trop, moins de 30 millions de dollars - et est cotée en bourse (ça va plutôt mal). Elle a ingénieusement obtenu des brevets dans le domaine du clonage thérapeutique, contre Geron (qui possède une licence exclusive du brevet original des cellules souches embryonnaires humaines de l'université du Michigan) et contre PPL Therapeutics, la compagnie à l'origine de Dolly, le mouton cloné. ACT est une habituée des effets d'annonce. En 2000, elle proclame le ralentissement du vieillissement cellulaire par clona-

ge (sans suite). Elle était la première en 2001 à cloner le gaur, un buffle sauvage d'Asie, (mais « Noah » meurt peu après sa naissance). La même année, elle est la première encore à annoncer le transfert, chez l'être humain, d'un noyau de cellule adulte dans un ovule - clonage thérapeutique -, opération sans suite jusqu'à aujourd'hui. Maintenant elle publie la perspective de développer des lignées de cellules souches à partir d'une seule cellule prélevée sur un embryon in vitro, à un stade où l'on pratique déjà ce prélèvement pour le diagnostic préimplantatoire. L'opération est donc vraisemblablement sans danger pour l'embryon. Or ACT se doit de garder l'intérêt des investisseurs avec des publications scientifiques même précoces, car le temps de développement d'éventuels traitements est d'une dizaine d'années.

ACT publie donc ici plutôt le principe d'une technique encore immature car assez inefficace : à partir de seize embryons, dont on a prélevé le maximum de cellules viables (au total 91), seulement deux lignées cellulaires correspondent aux critères de cellules souches ont été obtenues.

Concrètement, est-ce un progrès alors qu'il s'agit de prélever - au nom de la recherche - une cellule juste avant d'implanter l'embryon viable dans l'utérus? Les parents ne préféreront-ils pas implanter un embryon dont on n'aurait rien prélevé? Et dans le cas où un diagnostic préimplantatoire (DPI) est souhaité de toute façon, il n'est pas clair comment on peut combiner DPI et mise en culture, le DPI détruisant obligatoirement la cellule prélevée. A regarder de plus près, on ne voit pas de soulagement

pour les parents par rapport à la pratique actuelle (validée par le peuple suisse), qui consiste à utiliser des embryons surnuméraires de toute façon destinés à la destruction.

La technique proposée par ACT trouve un écho important à cause de la situation difficile aux Etats-Unis, où une décision hypocrite prive les chercheurs bénéficiant de fonds publics de cellules embryonnaires intéressantes, alors que le privé est libre d'agir à sa guise. Plutôt qu'une défense de nobles valeurs morales, la pratique américaine est de facto une privatisation de la médecine régénératrice, comme le montrent ici les succès même préliminaires d'ACT. Mais hélas, comme nous le rappelle le cas du fraudeur coréen Woo Suk Hwang, la recherche publique n'est pas forcément une garantie de qualité et d'honnêteté. ge

Formation

Etudier et mettre la main à la pâte

Le Service de statistique vaudois vient de publier les résultats d'une enquête sur les choix des jeunes à la fin de la scolarité obligatoire. Rien de bien étonnant dans les résultats présentés. On y apprend que les filles sont plus nombreuses que les garçons, 55% contre 45%, à l'entrée de la voie royale du gymnase et que la proportion d'étrangers est d'autant plus faible que les exigences sont plus élevées.

Mais au-delà de ces faits massifs, l'interprétation des statistiques doit être maniée avec précaution. Ainsi la presse quotidienne a mentionné l'effondrement des filières d'apprentissage, la part des jeunes choisis-

sant cette voie ayant passé de 51% à 29% en vingt ans. En fait la situation réelle est complètement différente. Les auteurs de l'étude eux-mêmes indiquent que beaucoup de jeunes en difficulté scolaire se retrouvent dans des « filières de transition » selon la terminologie vaudoise et effectuent plus tardivement une formation professionnelle, si bien que la proportion réelle des jeunes en apprentissage se situe plutôt autour du 40% d'une classe d'âge.

Le choix des apprentissages est lui-même passionnant à analyser. La formation tradi-

Suite de l'article à la page 7